Extrait N° 1 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt neuf septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M RIVIERE Raphaël

Absents : M ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric **(arrivé à 18 H 20)*** – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line- Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M DENNEMONT Michel - Mme CADAS Virginie a donné mandat à M FRINGUE Mickaël

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. FERRERE Eric est arrivé lors de la discussion de la cinquième affaire**

& &
&

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 21 septembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 1 / ZAC/RHI du Ruisseau Bois de Nèfles
- Prorogation du P.A.E.

Par délibération du Conseil Municipal du 23 décembre 1999, un PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble) était instauré sur le périmètre de la ZAC/RHI en vue de faire financer une partie du coût des équipements publics par les propriétaires privés de la zone.

…/…

Le PAE prévoyait la réalisation du programme des équipements publics pour le 1er janvier 2007.

Les libérations foncières nécessaires à la réalisation du programme dans son intégralité ainsi que les évolutions de ce programme nécessitent une prorogation du PAE d'une année. La fin du PAE serait ainsi reportée au 1er janvier 2008.

Les autres dispositions du PAE restent inchangées et notamment le périmètre et les modalités de calcul des participations.

L e conseil est invité à approuver la prorogation du PAE de la ZAC/RHI du Ruisseau Bois de Nèfles d'une année. Le programme sera réalisé au plus tard le 1er janvier 2008.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la prorogation du PAE de la ZAC/RHI du Ruisseau Bois de Nèfles d'une année

- prend acte de la réalisation du programme au plus tard le 1er janvier 2008

- prend acte du maintien des autres dispositions du PAE et notamment du périmètre et des modalités de calcul des participations

Et les membres ont signé

Pour expédition conforme,

MAIRIE DES AVIRONS